

CHRONIQUE DE PRÉVENTION INCENDIE



Régie intermunicipale de
Protection contre l'incendie de Valcourt
541 Avenue du Parc, Valcourt, Qc
(450) 532-1900 poste 3
prevention@cooptel.qc.ca



Par Claude Lemire Tpi.

La prévention, je la cultive !!!

Depuis quelques années, les efforts en matière de prévention des incendies, déployés par les agriculteurs et agricultrices ont visiblement augmentés. Pour en nommer que quelques-uns, on parle ici de travaux d'électricité confiés à un maître électricien, d'applications mobiles de télé-surveillance des circuits d'électricité, de ventilation et d'alimentation en eau, du remplacement des milliers de petites balles de foin dans la tasserie par de grosses balles entreposées à l'extérieur, de la relocalisation des réservoirs de carburant à l'extérieur à plus de 12 m. des bâtiments, du retrait des ampoules incandescentes au profit de celles au néon ou au DEL ect...

Comme une très grande proportion des incendies sont d'origines électriques et que les bâtiments agricoles récents, comptent de plus en plus de ces appareils, il serait logique de croire que le nombre d'incendie ai augmenté. Heureusement, il n'en est rien. Les visites de prévention faites par votre service incendie, combinées à la conscientisation des agriculteurs et agricultrices, font en sorte que les incendies provoquent moins de pertes et sont beaucoup moins importants qu'auparavant. Aux agriculteurs et agricultrices qui se sentent concernés, MERCI ! nous rappelons à tous que la prévention, ça se cultive aussi !!!

Préparez votre défi « civique »

Tout le monde le sait, la rapidité d'intervention des services d'urgence peut faire toute la différence. Que ce soit pour les paramédics, les pompiers ou la police, vous voudrez qu'ils arrivent rapidement. Trouver votre résidence n'est pas toujours facile. Moins de 15 % des appels reçus pas vos pompiers, concernent un incendie ou de la fumée peut être perçue avant même d'arriver sur les lieux. Pratique, nous n'avons pas à chercher d'adresses. Mais pour les quelques 85% d'appels qui restent, vos pompiers doivent être extrêmement attentif afin de trouver le numéro civique du bâtiment concerné.

Nous vous mettons donc tous au défi de revisiter la façade de votre bâtiment et de modifier, s'il y a lieu, l'affichage de votre numéro civique si celui-ci n'est pas bien visible. Pour vous aider, voici les critères auxquels cet affichage obligatoire doivent répondre. Évidemment, ceci ne s'applique pas si votre municipalité a volontairement installé votre numéro civique sur un poteau près de la rue ou de la route.

- ✓ votre numéro civique doit être sur la façade donnant sur la rue;
- ✓ votre numéro civique doit être de couleur contrastante avec celle du mur;
- ✓ votre numéro civique doit être en bordure de la rue ou de la route, si le bâtiment est à plus de 20 m de celles-ci;
- ✓ votre numéro civique ne doit pas être caché (ex. décoration, abri temporaire, gros arbre);
- ✓ votre numéro civique doit être éclairé, afin d'être visible en tout temps (même la nuit !).

Comme souvent un luminaire est placé à un de ces endroits, nous trouvons qu'il est facilement repérable lorsqu'il est installé à gauche, à droite, au-dessus ou sur la porte avant. Nous vous demandons d'éviter de l'installer sur un poteau de galerie ou à la verticale sur votre bâtiment. Nous tenons à mettre l'emphasis sur l'éclairage de nuit. En quincaillerie, pour moins de 15 \$, vous pouvez vous procurer une ampoule au DEL munie d'un capteur qui l'allumera et l'éteindra selon la luminosité extérieure. Une ampoule au DEL allumée toute la nuit; ne vous coûtera guerre plus de 10 \$ par an.

Surveillez notre page Facebook car en octobre, un défi appelé « Défi civique » vous sera lancé. Vous devrez publier une vidéo en invitant des ami(es) à le faire aussi, démontrant que la nuit venue votre numéro civique répond aux 5 exigences énumérés dans cette chronique.